
Présidence : Géorgie

1136^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 13 mai 2026 (dans la Ratsaal)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 10

2. Présidence : Ambassadeur A. Maisuradze

Présidence

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/193/26), Chypre-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, le Monténégro, la Norvège et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/190/26), Royaume-Uni, Canada (FSC.DEL/192/26 OSCE+), Norvège (FSC.DEL/191/26), Fédération de Russie

b) *Opération militaire spéciale visant à démilitariser et à dénazifier l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/195/26) (FSC.DEL/198/26), Ukraine (annexe), Royaume-Uni

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Transparence des activités militaires* : (FSC.DEL/194/26 OSCE+), Fédération de Russie (FSC.DEL/196/26), Royaume-Uni, Canada, Finlande

b) *Distribution du projet de décision du Conseil permanent concernant les dates, l'ordre du jour et les modalités d'organisation de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2026 (PC.DD/7/26)* : Présidence

4. Prochaine séance :

Mercredi 20 mai 2026 à 10 heures, dans la Ratsaal



1136^e séance plénière

Journal n° 1142 du FCS, point 1 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

L'Ukraine s'insurge fermement contre les propos inadmissibles du représentant de la Fédération de Russie.

En utilisant comme il l'a fait la phraséologie nazie et néonazie, le représentant russe s'est comporté d'une manière insultante et indigne d'un diplomate. Nous considérons – et je ne doute pas que toutes les autres délégations partagent notre point de vue – qu'une telle instrumentalisation de l'Histoire n'a pas sa place dans une enceinte diplomatique.

La délégation russe doit apprendre à respecter les codes de la diplomatie. Il n'y a pas là matière à débat : cette exigence fondamentale va de soi pour chacune et chacun d'entre nous – sauf, manifestement, pour une délégation.

En ce qui concerne les allégations formulées par le représentant de la Fédération de Russie au sujet des prétendues « mises en scène de Boutcha », je tiens à souligner que les images satellites prises pendant la période où la ville était sous contrôle russe, ainsi que les preuves médico-légales, l'identification des victimes et les enquêtes indépendantes menées par des organismes internationaux neutres, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Human Rights Watch et la Cour pénale internationale, viennent entièrement démentir cette théorie complotiste dénuée de fondement.

Ces éléments de preuve montrent clairement que les forces russes ont commis des crimes de guerre à Boutcha. Nous n'oublierons pas Boutcha, et justice sera rendue.

Monsieur le Président, je demande que notre réponse soit dûment jointe au journal de la présente séance.